

Nombre de  
membres en  
exercice

95

Présents et  
représentés

91

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANECY

### SEANCE du 4 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre  
Le quatre du mois de juillet à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt huit juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Centre des congrès - salle de l'Europe (Anecy) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date de mise  
en ligne

10 JUIL. 2024

Déposée en  
Préfecture le

10 JUIL. 2024

#### Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Jean-François DEGENNE, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ

#### Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, Frédérique BANGUÉ à Corinne BOULAND, Stéphane BOUCLIER à Gilles FRANÇOIS, Vanessa BRUNO à Bruno LYONNAZ, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Fabienne GREBERT, Sandrine DALL'AGLIO à Christian BOVIER, David DUBOSSON à Ségolène GUICHARD, Fabien GERY à Chantale FARMER, Charlotte JULIEN à Samuel DIXNEUF, Elisabeth LASSALLE à Nicole BLOC, François LAVIGNE-DELVILLE à Fabienne DULIEGE, Christiane LAYDEVANT à Anthony GRANGER, Karine LEROY à Marc ROLLIN, Benjamin MARIAS à Nora SEGAUD-LABIDI, Pierre-Louis MASSEIN à Bénédicte SERRATE, Antoine de MENTHON à Michel BEAL, Catherine MERCIER-GUYON à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Thomas MESZAROS à Christian ROPHILLE, Philippe MORIN à Martine COUTAZ, Laure ODORICO à Christian ANSELME, Marie-Luce PERDRIX à Catherine BOUVIER, Tony PESSEY à Jean-Luc RIGAUT, Olivier TRIMBUR à Didier SARDA, Gilles VIVIAN à Jacques ARCHINARD

#### Etaient excusé(e)s

Bilel BOUCHETIBAT, Frédérique KHAMMAR, Michel MUGNIER-POLLET, Christophe PONCET

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20240704-14641-DE-1-1  
en date du 10/07/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2024-169

**Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance**

## OBJET

### **PLU DE POISY - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°7 : MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PROJET AU PUBLIC**

*Christian ANSELME, rapporteur*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-36 et suivants et L153-45 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L410-1 et L411-2 ;

Vu le code de justice administrative et notamment les articles R421-1 et R421-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0056 du 29 juillet 2016 portant fusion de la Communauté de l'agglomération d'Annecy et des Communautés de communes du pays d'Alby, du pays de Fillière, de la rive gauche du lac d'Annecy et de la Tournette ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil municipal de de Poisy du 5 mars 2007 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU) de Poisy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° D-2019-511 du 14 novembre 2019 approuvant la modification n° 6 du PLU de Poisy ;

Vu délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2021-61 du 25 mars 2021 approuvant la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Poisy pour le site Eurovia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2022-222 du 29 septembre 2022 approuvant la modification simplifiée n° 6 du PLU de Poisy ;

Vu l'arrêté de la Présidente du Grand Annecy n° ARR-2023-15 du 23 juin 2023 mettant à jour (évolution n° 17) le PLU de Poisy ;

Vu l'arrêté de la Présidente du Grand Annecy n° ARR-2024-05 du 15 février 2024 prescrivant la modification simplifiée n° 7 du PLU de Poisy.

Par arrêté n° ARR-2024-05 du 15 février 2024, la Présidente du Grand Annecy a engagé la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU de Poisy pour :

- ajuster le règlement écrit pour la zone 1AUh/c6 ;
- ajouter une servitude au règlement graphique pour la réalisation de logements identifiés au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme en 1AUh/c6, secteur n°35 - les Violettes.

La procédure de modification simplifiée n° 7 nécessite la mise à disposition du dossier au public. Ce projet de modification simplifiée sera tenu à la disposition du public du 2 septembre 2024 à 8h30 au 4 octobre 2024 à 17h00, selon les modalités suivantes :

- en version papier en mairie de Poisy aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle ;
- en version papier au siège du Grand Annecy (secrétariat de la direction de l'aménagement), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle ;

- en version numérique sur les sites Internet du Grand Anancy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)) et de la Commune de Poisy (<https://www.poisy.fr/Urbanisme>) et sur la plateforme [www.registre-dematerialise.fr/5338](http://www.registre-dematerialise.fr/5338).

À cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site Internet du Grand Anancy est mis à la disposition du public au siège du Grand Anancy (secrétariat de la direction de l'aménagement) aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), sauf jours fériés et de fermeture exceptionnelle.

Il sera possible pour le public de faire connaître ses observations et ses propositions jusqu'à la fin de la mise à disposition, selon les modalités suivantes :

- par courrier postal, à l'attention de Madame la Présidente, Grand Anancy – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- par inscription sur un registre papier, déposé dans les lieux suivants :
  - o en mairie de Poisy aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf jours fériés et de fermeture exceptionnelle ;
  - o au siège du Grand Anancy (secrétariat de la direction de l'Aménagement), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), sauf jours fériés et de fermeture exceptionnelle ;
- par inscription sur la plateforme [www.registre-dematerialise.fr/5338](http://www.registre-dematerialise.fr/5338).

Le dossier tenu à la disposition du public comprend :

- le dossier de modification simplifiée n° 7,
- l'avis conforme rendu de l'autorité environnementale,
- les avis émis par les personnes publiques associées.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée n° 7 du PLU, les lieux, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations, sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège du Grand Anancy et à la mairie de Poisy. Il sera également mis en ligne sur le site Internet du Grand Anancy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)). L'avis sera publié au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai pendant toute la durée de la mise à disposition.

À l'issue de cette mise à disposition, le registre sera clos et signé par Madame la Présidente du Grand Anancy ou son représentant. Le bilan de la mise à disposition sera présenté au Conseil communautaire qui se prononcera et délibérera sur le projet de modification simplifiée n° 7, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Après avoir entendu l'exposé,

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- d'autoriser la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 7 du PLU de Poisy au public suivant les modalités décrites ci-dessus ;
- d'autoriser la Présidente du Grand Anancy à exécuter la présente délibération et notamment à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à cette opération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et affichée pendant un mois au siège du Grand Anancy et à la mairie de Poisy. Elle sera également publiée sur le site internet du Grand Anancy.

La présente délibération peut être contestée :

- soit par recours gracieux auprès de la Présidente du Grand Annecy adressé par écrit dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication ; cette démarche interrompt le délai de recours contentieux ; le délai de 2 mois pour saisir le juge recommence à courir lorsque le recours est rejeté par l'administration de manière expresse ou implicite ;
- soit en saisissant le Tribunal administratif de Grenoble d'un recours contentieux dans les 2 mois à compter de la date de sa publication ; cette possibilité peut être exercée soit par voie postale, soit par l'application « Télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 91

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Magali Mugnier', written over a horizontal line.

Magali MUGNIER

Pour extrait conforme  
La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Frédérique Lardet', written over a horizontal line.

Frédérique LARDET.